

DES ACTIONS AGRICOLES POUR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ !



Qui et Où ?

92 agriculteurs du bassin versant, sur le bassin versant de la Haute Ernée qui regroupe les Communes d'Ernée, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines, Carelles, Lévaré, Montaudin, Saint-Berthevin-la-Tannière.



Pourquoi ?

Depuis le milieu des **années 90**, l'objectif est d'**améliorer la qualité de l'eau** pour ne pas dépasser les seuils réglementaires et réduire les traitements de l'eau potable.



Comment ?

Avec des plans d'actions afin de **sensibiliser, valoriser, découvrir** de nouvelles méthodes agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau et avec la création d'aménagements anti-érosion.

LES EXPLOITANTS PARTICIPENT DE FAÇON VOLONTAIRE, IL N'Y A PAS D'OBLIGATION

Les aménagements de lutte contre l'érosion

L'érosion des sols est un phénomène naturel qui désigne **le déplacement de sol ou de roches** sous l'action combinée de la **gravité et des éléments** tels que **le vent, la pluie, le relief...** Cependant, elle peut être **accentuée par les activités humaines**.

L'érosion des sols par les pluies entraîne un **afflux de particules** dans les rivières. Ces particules de sols, dites « **matières en suspension** », **impacte la biodiversité** et la **qualité de l'eau** lorsqu'elles sont présentes en trop grande quantité. La dégradation de la qualité de l'eau induit ensuite **des surcoûts de traitement** pour la potabilisation.

En 2024, **5 agriculteurs** ont accepté de réaliser des aménagements d'hydraulique douce (ou anti-érosion) sur leurs terres agricoles.

500 mètres de talus ont été créés. Ils vont freiner l'eau avant d'arriver au cours d'eau mais aussi **améliorer son infiltration** dans les nappes. De plus, la terre dite « **végétale** » sera conservée sur le terrain.

Les talus et les haies **perpendiculaires à la pente** sont les plus importants pour la **protection du sol** et la **qualité de l'eau**. Il existe plusieurs autres solutions pour lutter contre l'érosion comme :

- Les mares
- Les bandes enherbées
- Les fascines
- Les noues et fossés
- La réduction du travail du sol...



Démonstration du Strip-till

Le **07 mai**, la Communauté de communes de l'Ernée a organisé une **démonstration** de semis de maïs en Strip-till sur la commune de Larchamp.

Cette technique permet un **travail du sol localisé** où seul le futur rang de semis est travaillé. **Strip-tiller** revient à ouvrir un passage à travers les résidus en créant un lit de semences comparable à un **travail conventionnel**, mais tout en laissant les résidus en surface dans **l'inter rang** pour conserver les avantages du **semis direct** (non-perturbation du sol, réduction du ruissellement de la terre en surface...)

Cette méthode présente plusieurs autres avantages :

- * Gain de temps de travail
- * Réduction de la consommation de carburant
- * Limite la levée d'adventices



Démonstration du retourneur d'andain

Jeudi 12 septembre, les agriculteurs étaient conviés pour assister au passage d'une **composteuse/retourneur d'andain** sur un tas de fumier. Cette machine broie et **mélanger** le fumier pour le rendre totalement **homogène**.

Ce **compostage** va permettre de réduire le temps de **minéralisation du fumier** dans le sol, ce qui **réduit** le risque de **lessivage** des nutriments vers les cours d'eau pendant les périodes de pluie.

Le passage de cet engin va également permettre de composter le fumier en assurant à l'agriculteur :

- * Un épandage homogène
- * La réduction des distances limites d'épandages
- * La réduction des volumes à transporter
- * Une hygiénisation du fumier par la montée en température (destruction des parasites et graines d'adventices)



Essai de fumier bâché

L'**objectif** de la couverture au champ est de **limiter les pertes d'éléments solubles par lessivage et ruissellement**. Celles-ci représentent en moyenne :

- 55% à 65% d'azote (dont les pertes par volatilisation)
- 25% à 35% de phosphore
- 30% à 50% de calcium/magnésium
- 75% à 80% de potasse

Ces pertes de fertilisants sont souvent compensées par des achats d'engrais. Un essai est actuellement en cours et sera finalisé en 2025



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Souscrites pour une durée de **cinq ans**, elles permettent de bénéficier d'une **aide financière** en fonction de l'évolution des **pratiques agricoles**. Depuis 2023, environ **10% des agriculteurs** du bassin versant se sont engagés.

Je suis agriculteur, je m'intéresse à une MAEC, que dois-je faire ?

- Prendre **connaissance des cahiers des charges** des MAEC proposées dans ma région et des rémunérations possibles sur www.lerneer.fr
Un territoire → politiques de l'Ernée → cycle de l'eau → le bassin versant de la Haute Ernée
- **Évaluer les changements nécessaires** à envisager sur mon exploitation pour adhérer à la démarche en prenant rendez-vous avec un conseiller d'une structure partenaire (voir ci-dessous). Tous frais (rdv, diagnostic d'exploitation...) sont pris en charge par la Communauté de communes de l'Ernée.

Chambre d'agriculture 53 — Bernard LAYER

02 43 67 38 62

Terrena — Eric ROYER

06 07 98 52 57

CER France — Emilie LOREE

02 43 32 00 33

Une thématique vous intéresse ?

Pour plus de renseignements, contactez :

Hugo CHEMIN

Animateur Bassin Versant de la Haute Ernée

h.chemin@lernee.fr

02 49 66 10 03 - 07 48 72 15 77

